



Dossier / Prise en compte du développement durable dans les services déconcentrés : un accompagnement nécessaire/
Interview / Pascal Faure, vice-président du conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGIET) /
Références documentaires / Présentation des principaux rapports du CGEDD / **Perspective /** 5^e forum mondial de l'eau : des avancées notables



ÉCHOS CGEDD

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



P.4 Dossier

Développement durable
Un accompagnement
nécessaire



© MEEDDAT/SG/B. Suard

CLAUDE MARTINAND
Vice-président du CGEDD

« Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts : l'expertise dans des domaines élargis »

SOMMAIRE

3 Actualités

Rendez-vous du comité d'histoire :

les dates à retenir

4 Dossier

Prise en compte du développement durable dans les services déconcentrés :

un accompagnement nécessaire

9 Perspective

5^e Forum mondial de l'eau :

des avancées notables

11 Références

Présentation des principaux rapports du CGEDD

12 Interview

Pascal Faure

Vice-président du conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGIET)

Le corps interministériel des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF) a été officiellement créé le 1^{er} octobre par décret du 10 septembre 2009. Il relève des ministres chargés de l'Agriculture et du Développement durable.

Cette fusion me paraissait nécessaire. J'avais déjà écrit qu'il fallait fusionner les corps en fonction de leur métier principal. L'idée a été reprise par la révision générale des politiques publiques.

Nous devons être attentifs à la stratégie de développement de ce corps imposant de 3800 personnes, à ses choix d'orientation, sa formation initiale, le déroulement de carrière de ses membres, etc. La diversité de formation de ses membres permettra de mieux répondre aux enjeux actuels : la technique qui passe par l'expertise, les territoires, mais aussi l'économie et les approches sociétales et environnementales avec toutes leurs dimensions politiques.

Ces ingénieurs devront également répondre aux attentes des pouvoirs publics et de la société et offrir des avantages compétitifs. Le perfectionnisme technique n'est pas forcément une fin en soi. Il faut être à l'écoute des besoins de l'utilisateur final, y compris en coûts et en délais.

Par ailleurs, les compétences pointues vont être de plus en plus recherchées, les carrières généralistes apparaissent moins porteuses. Cela va exiger une vision stratégique fondée sur une prospective sérieuse. Je souhaite que le maximum d'ingénieurs du corps deviennent docteurs. Cette formation apporte à la fois rigueur et créativité en approfondissant un sujet sur une période suffisante. De plus, d'un point de vue international, l'« ingénieur » est vécu comme un technicien supérieur aux États-Unis : sans PhD, vous n'êtes pas reconnu.

Les deux Écoles vont être maintenues, d'autant plus qu'elles se reconfigurent dans un ensemble plus vaste : AgroParisTech à Saclay et l'École des Ponts de Paris Tech à Marne-la-Vallée, avec le Pôle de recherche d'enseignement supérieur (PRES)-Paris Est, le Pôle scientifique et technique (PST) et le pôle de compétitivité Advancity. Je crois en outre que la formation des corpsards doit être de plus en plus dissociée de celle des civils. Ce n'est pas le même métier.

Cette première année du corps des IPEF doit voir l'installation d'un mode de fonctionnement où nous apporterons les idées et les orientations. Je vois la mission de chef de corps non comme une mission individuelle, mais collective, qui doit donner un cap très clair dès le début.

COMITÉ D'HISTOIRE

Les Rendez-vous 2009

Créé en 1995, le comité d'histoire du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a pour mission de maintenir vivante la mémoire du ministère, de se consacrer à l'étude et à la recherche nécessaires pour assurer la conservation, l'enrichissement et la valorisation de son patrimoine. Il vous présente ses rendez-vous jusqu'à la fin 2009.



© CGEDD/Pascal Pastural

Jeudi 15 octobre 2009

« **Histoire des services déconcentrés des ministères de l'environnement** », DRE, DRAE, DIREN, DREAL de 1971 à 2009, de 10 heures à 17 heures avec des grands témoins choisis parmi les directeurs d'administration centrale et les chefs de services aux différentes époques ou actuellement en activité. Grande Arche de la Défense, salle n° 1, 3^e niveau.

18 novembre 2009

Séminaire inaugural « Aménagement et décentralisation », organisé par le Centre d'histoire sociale du XX^e siècle à Paris I-Panthéon-Sorbonne avec l'appui du comité d'histoire par MM. Loïc Vadelorge et Thibaut Tellier pour faire suite à la journée consacrée à « l'équipement et la décentralisation » qui s'est tenue le 8 juin dernier. Centre Mahler, salle 309, de 16 heures à 18 heures au Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, Panthéon-Sorbonne.

19 novembre 2009

Journée organisée par le comité français de l'Association mondiale de la route (AIPCR) : « Les maîtres d'ouvrages routiers à la croisée des chemins :

nouvelles gouvernances, nouvelles perceptions », de 10 heures à 17 heures. Centre de conférences de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75016 Paris.

**1^{er} décembre 2009
(sur invitation, places limitées)**

Journée sur « les Ponts et Chaussées et leurs archives », organisée par les Archives de France, le Centre d'histoire des sciences et d'histoire des techniques de l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne, le comité d'histoire du MEEDDM et l'École des Ponts-ParisTech, hôtel de Rohan-Soubise, rue des Archives, 75003 Paris.

POUR CES CONFÉRENCES, la réservation est obligatoire auprès du secrétariat du comité d'histoire du MEEDDM CGEDD, Tour Pascal B, 92055 La Défense cedex Tél. 01 40 81 36 75 ou 72 67 comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

► POUR EN SAVOIR PLUS

http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=814

À NOTER DANS VOS AGENDAS :

Prochain colloque du CGEDD le 8 avril 2010 à la Maison du Barreau, Paris 1^{er}

La problématique des énergies renouvelables produites et consommées de manière décentralisée en sera le thème. L'accroissement de la part des énergies renouvelables conduit à repenser l'organisation du mix énergétique français jusqu'alors organisé

en unités de production de grande capacité et distribué par quelques grands opérateurs.

► POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pourrez retrouver l'ensemble des informations sur notre site internet : www.colloquescgedd.developpement-durable.gouv.fr

Prise en compte du développement durable d Un accompagnement

L'audit thématique d'initiative nationale sur « la prise en compte du développement durable par les services déconcentrés » formule, à partir d'une analyse de la situation observée, des orientations et recommandations pour appuyer la démarche de changement au sein du ministère.

Bernard Brillet et Bernard Perret

Le cahier des charges de l'audit a été élaboré au sein du CEAD (collège Environnement et Aménagement durable) au printemps 2008. L'équipe en charge de l'étude s'est appuyée sur un groupe de 46 auditeurs constitué de membres du CGEDD et du CGAER qui ont suivi un stage de formation préalable pour leur permettre d'acquérir une culture plus approfondie du développement durable, et l'équipe d'audit a bénéficié de l'appui méthodologique du cabinet Presqu'île.

Le contexte de l'année 2008 (création des DREAL, des DDEA puis des DDT) a conduit à s'intéresser plus particulièrement aux services régionaux et départementaux. Au total 37 services ont été choisis par les MIGT : 8 DREAL, 5 DDEA expérimentales, 20 DDEA et DDT à constituer. Dans chaque cas, il a été procédé à l'audit des parties à fusionner des sites choisis. Cet échantillon de services reflète autant qu'il était possible la diversité des contextes territoriaux (urbain, rural, de montagne, du littoral), 2 territoires d'outre-mer, et 2 services spécialisés (CETE et SN).

Un des premiers constats de l'audit est que les agents du ministère sont très motivés à l'égard de la dyna-

mique du développement durable, même si leur niveau d'acculturation est hétérogène et globalement insuffisant. L'idée de développement durable bénéficie d'une forte légitimité, la plupart des agents reconnaissant qu'elle constitue pour le ministère une thématique fédératrice, susceptible de donner du sens à leur action. Le Grenelle de l'environnement a été perçu comme une étape importante, tout en apparaissant comme un événement propre à l'administration centrale ayant eu finalement peu de retombées dans les territoires.

Une série de difficultés

L'appropriation actuelle du concept de développement durable est davantage « citoyenne » que professionnelle : les personnes qui possèdent un bon niveau de culture sont celles qui l'ont elles-mêmes nourri en s'appuyant sur leur motivation personnelle. Ce constat présente des aspects positifs, mais il souligne le défaut d'implication de l'institution et le besoin d'une formation plus structurée et plus professionnelle. L'audit a ainsi identifié d'importants besoins de formation dans les métiers et les outils d'appui au développement durable, mais également au niveau de l'animation des services et des unités.

L'approche actuelle du développement durable par les services met en évidence des difficultés liées :

- À une connaissance superficielle des engagements nationaux et internationaux (en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité, notamment) qui devraient pourtant contribuer à donner du sens à l'action de services de l'État;
- À une approche rudimentaire du concept de développement durable, résumé abusivement par « l'équilibre entre les trois piliers économique, social et environnemental ». Cette formulation ayant le mérite de souligner les besoins de compétences dans ces trois domaines, mais l'inconvénient d'ignorer d'autres dimensions, plus transversales. Le développement durable se caractérise en effet autant par un ensemble de démarches et de méthodes – gouvernance multi-acteurs, approche globale, évaluation, débat public, prise en compte du long terme – que par des connaissances techniques spécialisées;
- Au défi de construire une culture commune du développement durable qui ne soit pas seulement une juxtaposition des cultures initiales des services (développement économique des territoires en DRE,

ans les services déconcentrés ent nécessaire



environnement en Diren, économie des entreprises en Drire et en DDAF...).

Rénover les modes de dialogue

Le contexte créé par les réformes successives des services de l'équipement – création du Meeddat, arrêt de l'ingénierie publique et déclinaison de la révision générale des politiques publiques (RGPP) – constitue un facteur de déstabilisation, et parfois de désarroi, pour les services. Plus généralement, le rapport d'audit souligne les obstacles et contradictions qui trouvent leur origine dans le fonctionnement de l'État.

Pour y remédier, le rapport appelle à rénover les modes de dialogue entre administration centrale et services déconcentrés, par exemple en matière de dialogue de gestion au titre de la loi d'orientation des lois de finances (Lolf), ou d'appropriation des conclusions du Grenelle de l'environnement à l'échelle du terrain.

Mais également à repenser les nouveaux métiers nécessaires au MEEDDM, où le rôle classique de l'ingénieur ne sera plus aussi dominant du fait du développement de missions nouvelles d'assembleur, de négociateur, d'animateur, de juriste sans négliger pour autant

les nouvelles compétences techniques et scientifiques dans des domaines comme les ressources naturelles et les sciences du vivant, l'économie générale, la sociologie, la géographie.

UNE PREMIÈRE CIRCULAIRE

La circulaire du 23 mars 2009 sur la territorialisation du Grenelle apporte un certain nombre de réponses aux questions posées par les personnes auditées. Mais ce texte très attendu ne suffira pas à résoudre toutes les contradictions perçues par les agents entre leur action quotidienne et les engagements pris au niveau national, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

« L'appropriation actuelle du concept de développement durable est davantage "citoyenne" que professionnelle. »

Et enfin, à reformuler et se réapproprier des attitudes fondamentales de « l'État local » qui légitiment l'action des services : État stratège (connaissance du territoire, évaluation), État régulateur (garant des engagements de la nation et de l'équité), État impulsor et promoteur du développement durable, État maître d'ouvrage... toutes ces postures devront être infléchies dans le sens d'une ouverture accrue aux

besoins et aux attentes de la société (aspects sociaux du développement durable et recherche de nouvelles formes de gouvernance).

Le MEEDDM n'a pas vocation à l'évidence à être le seul à porter le développement durable. Les finalités, méthodes et objectifs du développement durable déclinés dans les territoires devront être partagés par l'ensemble des administrations et irriguer l'ensemble de l'action publique.

Des efforts nécessaires

Pour ce qui le concerne, le MEEDDM devra investir dans le développement des méthodes propres au développement durable, ce qui nécessitera des efforts dans les domaines suivants :

- **La création, le développement et la capitalisation des informations et connaissances expertes** dans les différents domaines du développement durable pour comprendre et orienter l'action ;

- **L'évaluation des projets, programmes et politiques**, à intégrer et à faire intégrer par les acteurs à tous les stades de l'action publique (évaluation *ex ante* dès l'amont des processus de décision, évaluation *ex post* pour tirer les leçons des actions passées). Dans le contexte de la gouvernance pluri-acteurs du développement durable, l'évaluation devra être globale (tenir compte de manière équilibrée des différentes dimensions du développement durable), pluraliste (associer toutes les parties prenantes concernées)



TÉMOIGNAGE

JEAN-RENÉ BRUNETIÈRE,
COORDINATEUR DE LA MIGT9 DE FRANCHE-COMTÉ-
BOURGOGNE

« Le développement durable : un élément fédérateur de l'avenir des services »

Le but de cet audit a été de comprendre la situation des agents dans les services et la manière dont ils pensent le développement durable. Pendant neuf mois, 46 enquêteurs ont rencontré 37 services sur le terrain. Ce fut avant tout un exercice d'écoute des difficultés et des pratiques de chacun face à cette nouvelle donne dans leur travail quotidien. La grille de questions permettait aux audités de s'exprimer. Nous avons pu observer l'intégration progressive de la notion de développement durable dans leur démarche. Un point est rapidement apparu comme évident : le thème du développement durable n'est pas contesté et chacun reconnaît sa légitimité et son urgence. Et c'est une préoccupation qui émane de leur vie de citoyen plus que de leur culture professionnelle. Nombre d'entre eux « faisaient » du développement durable depuis longtemps sans le nommer. En revanche, les services, au sortir d'une période perturbée par une lourde succession de réformes, ont des lacunes techniques sur le sujet et des compétences décalées par rapport à leur nouvelle feuille de route.

Il reste que la logique du développement durable est inégale selon les services. Certains prennent des initiatives parfois remarquables, d'autres se sentent un peu désemparés. L'administration a besoin de s'ouvrir, de communiquer, d'étoffer ses réseaux, de multiplier les échanges à l'image de la « gouvernance à 5 ». Le développement durable est l'élément fédérateur incontesté de l'avenir des services, mais il faudra un renouvellement des compétences pour y arriver. En ce sens, les échanges entre les différentes cultures (les Diren, qui ont un bon réseau de relation avec les ONG, l'agriculture, en prise avec le monde éco-agricole et l'équipement avec ses traditions de réseaux internex) sont une richesse reconnue et appréciée par les agents. À l'avenir, les services devront peser dans les décisions grâce à leur compétence sur les sujets d'évolution climatique, de biodiversité... Comme dans tous les débats, ce sont les gens compétents qui seront écoutés et qui pourront montrer leur rôle de conseil au service de l'État.

et transparente (contribuer à l'information du public);

• **Le débat public et la participation.** Il s'agit pour l'État d'organiser ou de veiller à ce que s'organisent des processus garantissant l'expression de la diversité des opinions, la transparence et la traçabilité des décisions, aux fins d'une gouvernance réussie.

• **Le management.** La mobilisation des compétences et la dynamisation des services passent par le développement de capacités d'initiative à tous les niveaux. Il convient de s'orienter vers un « management par le sens » qui responsabilise, valorise les réseaux d'experts, oblige au dialogue interdisciplinaire, permette l'innovation et l'expérimentation. L'une des principales difficultés...





© Laurent Migaux - MEEDDM

... du développement durable réside dans l'intégration des politiques auxquelles il donne lieu. Ainsi, du côté des collectivités locales, les Agendas 21 de chaque échelon territorial (commune, intercommunalité, pays, département, région), les schémas régionaux d'aménagement du territoire, les plans d'aménagement de développement durable, plans climat, sites Natura 2000, schémas d'aménagement et gestion des eaux (Sage), etc. sont tous dans des relations étroites d'interdépendance et doivent trouver leur cohérence.

Écho favorable pour l'audit

Dans la plupart des cas, l'État n'est pas aujourd'hui en mesure de garantir cette cohérence intersectorielle entre les divers documents d'engagement et ne peut qu'en constater les éventuelles difficultés, contradictions et incohérences. Du côté de l'État, l'articulation des échelles du global au local n'est pas toujours bien assurée. Il manque une vision dynamique de l'action de l'État visant la réduction de telles incohérences.

Territorialiser l'action du MEEDDM demande de s'affranchir de la vision

actuelle trop calquée sur les découpages administratifs en place : le rôle de l'État est de porter des enjeux qui se posent à des échelles territoriales qui leur sont propres. Il faut donc, au titre du développement durable, reconsidérer les territoires pertinents pour l'action et adapter en conséquence les priorités et modalités d'intervention des services du ministère.

Enfin, le rapport identifie les différents besoins en compétences nouvelles et formation des agents, tant au titre du développement durable (formation générale et formation aux méthodes), qu'au titre des missions que le MEEDDM doit remplir du fait de ses attributions : disciplines spécifiques, maîtrise des recrutements et formation aux « métiers » articulants compétences techniques et managériales, et processus de gouvernance.

Cet audit reçoit un écho favorable des services déconcentrés lors des restitutions territoriales et, au plan national, il va connaître des prolongements dans le cadre du projet pluriannuel conduit par le secrétariat général et intitulé « Acteurs du changement et développement durable ».

TEMOIGNAGE

MICHEL QUINET,
CHEF DE SERVICE –
SERVICES DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE (SMO) DE DIJON

« Il ne faut pas attendre de tout savoir pour agir »

Le regroupement des services de l'équipement avec ceux de l'environnement a rassuré les équipes sur leurs missions. Le développement durable est désormais partie intégrante de la démarche de construction. Aujourd'hui, il y a parmi les agents une véritable fierté et une grande compréhension des enjeux.

La question pour nous est de savoir comment concilier les exigences environnementales avec notre travail quotidien. Nous sommes déjà engagés dans une démarche qualité spécifique ISO 9000, et à ce titre, les groupes de travail ont intégré la problématique du développement durable dans la dimension « qualité ». Le but a donc été d'établir un processus qui permette la prise en charge de l'environnement en amont, dès la conception et, en aval, dans la phase de réalisation des ouvrages routiers. Ce travail participatif a permis d'élaborer une grille d'évaluation développement durable, que nous mettons à l'épreuve dès le début d'un projet, c'est-à-dire dès l'étude d'opportunité. Nous avons eu l'occasion de mettre en application cette procédure à l'occasion d'un projet d'amélioration de la circulation routière sur un pont traversant la Loire. Un chantier conduit en collaboration avec nos collègues de la Direction interdépartementale des routes (DIR) du Centre-Est. Ce type de démarche implique encore plus de concertation, autour des piliers du développement durable. Nous souhaitons à présent accentuer la collaboration avec nos collègues de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Nous menons également des actions de sensibilisation sur le sujet du développement durable en proposant aux agents de participer à des séminaires. Cependant, il ne faut pas attendre de tout savoir pour agir, et c'est le choix que nous avons fait au SMO.

5^e Forum mondial de l'eau : des avancées notables

Le 5^e Forum mondial de l'eau s'est déroulé à Istanbul en mars dernier. Cette rencontre a permis de faire émerger les préoccupations et les objectifs des différents acteurs qui œuvrent pour la préservation de l'eau.

Organisé tous les trois ans par le Conseil mondial de l'eau, le Forum mondial de l'eau réunit les représentants des gouvernements, les organisations internationales et les acteurs de la société civile (entreprises ou ONG). Avec plus de 33 000 participants cette année, il constitue le plus grand rassemblement jamais organisé pour l'eau. Point culminant dans le calendrier

du développement international en raison du nombre de recommandations, de propositions, d'engagements et d'initiatives, le forum a permis d'aboutir à des accords, dont la mise en œuvre voit le jour dès à présent. Deux décisions concrètes ont été prises par les collectivités locales et les parlementaires. Tout d'abord, le « pacte d'Istanbul »

encourage les collectivités territoriales à réaliser des plans locaux avec des objectifs chiffrés et mesurés d'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

À l'issue du forum, les différents participants ont abouti à la création d'un centre d'assistance aux parlementaires nationaux pour l'aide à l'élaboration et à la comparaison des législations nationales sur l'eau.

Alors qu'aujourd'hui plus de 900 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que 85 % des eaux usées sont évacuées sans traitement et que les prévisions annoncent qu'en 2025 50 % de la population mondiale vivra dans des régions sans accès à l'eau douce, la question de l'eau constitue un des enjeux majeurs du développement dans le siècle qui vient.

Des objectifs éthiques

Les différents acteurs présents ont aussi fixé des objectifs éthiques :

- Intensifier les efforts pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement : volonté d'assurer le financement des engagements et de respecter la parole donnée, y compris dans un contexte de crise financière.
- Accorder à l'eau la qualité de « besoin humain essentiel » et reconnaître le travail accompli dans le système des Nations unies sur le droit humain à l'accès à l'eau.
- Faire de l'eau et de l'assainissement une priorité dans la planification du développement.
- Adopter une vision élargie de l'assainissement qui prenne en compte l'ensemble de la filière, de la collecte au traitement, voire la réutilisation des eaux usées.





© Laurent Mignaux/MEEDDM



© CGEDD/Pierre Roussel

- Reconnaître le nécessaire recouvrement des coûts des services par l'arbitrage ou la modulation par les autorités publiques entre les « 3 T » (transferts, tarifs, taxes).
- Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins fluviaux.
- Améliorer la gestion de la demande en eau : priorité aux économies d'eau à réaliser par les utilisateurs, notamment agricoles.
- Accroître la résilience et restaurer les écosystèmes.
- Prévenir les catastrophes et y répondre.
- Promouvoir la coopération sur l'utilisation durable et la protection des ressources en eau transfrontalières.
- Accepter de respecter le droit

international sur la protection des ressources en eau pendant les conflits.

Des lacunes dans les débats

Malgré la richesse des débats et des interventions, le forum a éludé des points importants, qui pourraient handicaper la poursuite des objectifs fixés. Le droit à l'eau n'est toujours pas reconnu dans la déclaration ministérielle, alors que de nombreux pays, comme la France, l'ont inscrit dans leurs législations. Pas un mot non plus sur la ratification de la convention ONU de 1997 sur les eaux transfrontalières, que la France doit ratifier prochainement. Les représentants de certains pays ont toutefois plaidé pour la recon-

naissance de la valeur culturelle de l'eau et pour l'implication des peuples autochtones dans la gestion de l'eau. Des questions comme le statut « international » ou non des eaux transfrontalières, les modalités de réalisation et de financement d'ouvrages communs ou la gestion des aquifères transfrontaliers ont vu s'affronter des positions divergentes, exprimées parfois avec véhémence, notamment de la part des délégués turcs. Néanmoins, la gestion par bassin et la coopération transfrontalière ont marqué des points durant le forum.

Au final, le Forum d'Istanbul a répondu aux attentes exprimées par le président du Conseil mondial de l'eau, M. Loïc Fauchon, lors du discours d'ouverture. Il a rapproché les idées et les hommes et jeté les passerelles nécessaires pour construire « *la maison de l'eau dans la tolérance et la solidarité* ». Mais la cause de l'eau ne se limite pas à un événement : il reste encore de nombreux ponts à construire. La suite au prochain forum, dans trois ans, à Marseille.

Pierre Roussel,
président de la commission permanente des ressources naturelles.

En chiffres

- 3 ans de préparation
- 30 000 participants
- 634 représentants au sein de la délégation française, seconde délégation après les Turcs
- 40 élus locaux français, au moins, présents aux réunions des autorités locales
- Des messages concertés

portés, au nom de toutes les instances françaises (État, collectivités, associations, secteur privé), par le Partenariat français pour l'eau :

- 11 fiches thématiques
- Un stand « France » unique
- 2 ministres français présents : J.-L. Borloo et Ch. Jouanno

Tous les rapports communicables du CGEDD sur : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

► PARTIS D'AMÉNAGEMENT À RETENIR POUR LA LIGNE FERROVIAIRE N° 4 (PARIS-BÂLE PAR TROYES, CHAUMONT, VESOUL ET BELFORT)

Rapport n° 005833-01

Marc d'Aubrey, Jean-Louis Picquand, CGEDD

La ligne ferroviaire n° 4 entre Paris et Bâle, est l'une des dernières voies radiales depuis la capitale à n'être pas électrifiée sur la majeure partie de son parcours. Partant d'une analyse de la situation actuelle de la ligne, des services qu'elle supporte, des projets envisagés et des demandes d'utilisation, le rapport définit des partis d'aménagement à court, moyen et long termes, et intègre dans sa réflexion la mise en service de la première phase de la branche est de la LGV Rhin-Rhône prévue en 2011.

► LES DIFFICULTÉS ENGENDRÉES PAR DES DÉROGATIONS AUX RÈGLES DE DISTANCE ENTRE LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES TIERS (ARTICLE L. 111-3 DU CODE RURAL). INVENTAIRE-RECOMMANDATIONS

Rapport n° 005850-01

Wanda Diebolt, CGEDD, Jean-Louis Duriez, CGAAER

L'article L. 111-3 du code rural énonce un principe général de réciprocité en matière d'exigence de distance entre bâtiment d'élevage et habitations occupées par des tiers et établit des dérogations. À la suite des nombreuses modifications qui lui ont été apportées, son interprétation, son application et sa cohérence avec d'autres textes d'urbanisme et d'environnement sont devenues problématiques. Après un rappel historique des étapes d'élaboration de cet article, le rapport analyse les difficultés rencontrées et propose des solutions pour faciliter l'application de la réglementation.

► CAPTAGE D'EAUX DOUCES EN MILIEU MARIN

Rapport n° 006557-01

Jean-Jacques Lafitte, Hervé Laine, Patrick Marchandise, CGEDD

Parmi les nombreuses résurgences d'eau douce recensées en Méditerranée, très peu sont exploitées. Après un rappel du mécanisme de formation des résurgences, le rapport donne l'inventaire de leurs potentialités d'exploitation, mentionne les raisons des succès et des échecs des réalisations, propose un cahier des charges pour mener des expertises complémentaires et émet des pistes de réflexion pour identifier la faisabilité d'un projet et réaliser une expérimentation en vraie grandeur.

► PREMIERS ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Rapport n° 006319-01

Annick Hélias, Philippe Quèvremont, Claude Truchot, CGEDD

Bien que l'inflation de projets « labélisés » ait été préjudiciable à leur qualité, la mise en œuvre des Papi a donné des résultats intéressants et a notamment permis une approche globale par bassin et l'engagement de maîtres d'ouvrage locaux. Dans le nouveau contexte de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation de 2007, le rapport recommande de mener rapidement ce chantier à son terme en s'appuyant autant que possible sur les outils déjà mis en place pour l'application de la directive-cadre sur l'eau. Il préconise que la politique contractuelle menée en faveur des plans de gestion des inondations prenne dès lors la forme d'une procédure de labellisation, à l'instar de celle des contrats de rivière et que les conventions Papi soient soldées en l'état dans le respect de leurs engagements financiers. Quelle que soit la décision, il recommande que

les critères de recevabilité des projets comprennent une évaluation économique des enjeux et une analyse coût/avantage des travaux projetés.

► LES MISSIONS D'INGÉNIERIE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Rapport n° 006632-01

François Lenoël, CGEDD, Jean-Marie Angotti, CGAAER

À l'exception de certaines missions sensibles d'expertise et de conseil, la circulaire du 22 juillet 2008 prévoit le retrait des prestations d'ingénierie assurées dans le champ concurrentiel par les DDE, DDAF et DDEA d'ici fin 2011. C'est dans ce cadre que le rapport définit les missions sensibles du domaine de l'eau dans lesquelles les services déconcentrés territoriaux de l'État doivent encore s'impliquer, qu'il identifie les missions à caractère stratégique, celles qui ont vocation à être exercées par d'autres acteurs, privés, semi-publics ou publics, celles qui doivent encore être exercées par l'État, et qu'il émet des propositions sur l'accompagnement des acteurs et des agents concernés par ces évolutions.

► PROTÉGER LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS FACE À L'ÉTALEMENT URBAIN

Rapport n° 005089-02

Éric Verthac, CGEDD, Philippe Balny, Olivier Beth, CGAAER

Le rapport tire le bilan des dispositifs de protection des espaces agricoles et naturels que sont les « zones agricoles protégées » (ZAP) et les « périmètres de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains » (PAEN) mis en place respectivement en 1999 et 2005. Il fait aussi le point de l'action menée par les établissements publics fonciers (EPF) et les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) pour lutter contre l'étalement urbain. Cette analyse l'amène à formuler quinze propositions pour optimiser les conditions et moyens

d'intervention de ces deux types d'organismes et, de façon plus générale, à examiner les outils juridiques et fiscaux les plus pertinents pour mieux gérer l'interface entre fronts urbains et secteurs ruraux.

ET AUSSI...

► AUDIT SUR LA SITUATION DE L'ISTED ET SON AVENIR - INSTITUT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Rapport n° 006009-01

Jacques Roudier, Viviane Apied, CGEDD

► CRÉATION D'UN INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (IHEEDD)

Rapport n° 005896-01

Bernard Brillet, Thierry Lavoux, Pierre Roussel, CGEDD

► MÉDIATION SUR LA LGV DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR EN VUE D'UNE DÉCISION SUR LE SYSTÈME FERROVIAIRE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR AU XXI^E SIÈCLE

Rapport n° 006647-01

Yves Cousquer, CGEDD

► L'INGÉNIERIE DANS LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MEEDDAT. DE L'INGÉNIERIE À L'EXPERTISE

Rapport n° 006599-01

Philippe Lagauterie, François Lenoël, Jacques Roudier, Louis Ruelle, CGEDD

► POUR EN SAVOIR PLUS

Bureau des rapports et de la documentation
E-mail : catherine.ballatore@developpement-durable.gouv.fr



© DR

Pascal Faure, vice-président du conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGIET)

« Un rôle d'architecte et de pompier »

Échos CGEDD : Le conseil général des Mines et le conseil général des Technologies de l'information ont fusionné récemment, en début d'année 2009. Quels sont les motifs de cette fusion ?

Pascal Faure : Les deux conseils généraux précurseurs du CGIET étaient très proches (appartenance au même ministère, existence d'une section commune, tradition ancienne de forte collaboration) tout en ayant des champs d'intervention complémentaires : industrie, énergie, activités minières, sécurité industrielle pour le CGM, technologies de l'information et activités postales pour le CGTI ; ou communs : innovation, développement économique...

Aussi, dans le cadre de la RGPP, leur fusion a-t-elle paru naturellement s'imposer. D'autant que dans le même temps était décidée la fusion du corps des ingénieurs des Mines et du corps des ingénieurs des Télécommunications.

Quelles conséquences pour les agents de ces deux conseils généraux ? Combien de personnes sont concernées ?

Dans la mesure où l'ensemble des missions a été repris, la fusion s'est faite en rassemblant l'ensemble des agents des deux conseils antérieurs : aucun agent n'a été laissé sur le « bord du chemin », chacun a retrouvé une place dans l'organisation du nouveau conseil, dans son secteur de compétences.

L'effectif du CGIET est de 98 personnes, dont 48 ingénieurs généraux et contrôleurs généraux économiques et financiers, 26 cadres chargés de mission, 14 agents de catégorie B et 10 de catégorie C. Sont par ailleurs inclus à l'effectif du CGIET les 55 ingénieurs-élèves des Mines.

« Le conseil a largement trouvé sa cohésion et son unité. »

Dans les premiers mois de ce regroupement, quelles ont été les priorités, en termes d'organisation ou de restructuration pour les différents services ?

Dans un premier temps, il a fallu répartir les membres du conseil entre ses quatre sections, et constituer les services fonctionnels : le secrétariat général, le service de gestion du corps des ingénieurs des Mines (représentant en cela le modèle des deux conseils généraux antérieurs, dont une spécificité était d'être en charge de la gestion des corps associés), et la mission de tutelle des écoles des Mines et de l'Institut Télécom.

Il a fallu simultanément veiller à ce que le processus de fusion ne soit pas à l'origine de discontinuités dans la production du conseil, notamment à l'égard des ministres auxquels le conseil est rattaché (Économie, Industrie, Communications électroniques) et du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, ainsi que de la secrétaire d'État chargée de l'Économie numérique, auprès desquels le conseil est mis à disposition.

De quelle manière ces services collaborent-ils aujourd'hui ?

Des procédures restent à roder, des outils doivent encore être mis en place, mais je note avec beaucoup de satisfaction, que le conseil a largement trouvé sa cohésion et son unité.

Ces deux conseils généraux avaient une culture propre et distincte, quels sont les éléments de chacune qui constituent aujourd'hui une force pour le CGIET ?

Comme je l'ai indiqué plus haut, les deux conseils avaient certes des marques distinctives (en termes de domaines de compétences notamment) mais aussi beaucoup de traits communs (tradition ancienne de collaborations, section commune) : le principal atout aujourd'hui du CGIET est qu'il hérite des compétences, notoriété, valeurs... des deux conseils précurseurs, avec en plus des premiers effets prometteurs des croisements de compétences entre ses membres, dans ce qui touche à la sécurité ou à la gestion des ressources rares, par exemple.

Quels sont les futurs enjeux de cette fusion ?

Encore mieux remplir notre mission de conseil des ministres, à la fois dans notre rôle d'« architecte » (éclairer l'avenir) et dans celui de « pompier » (analyser et imaginer des solutions à des problèmes du moment) et affirmer notre vocation interministérielle, liée à nos compétences en matière de développement durable et de technologies de l'information.

Pour cela, nous comptons développer les fructueuses collaborations que nous avons nouées avec d'autres corps de contrôle et conseils généraux, notamment l'IGF¹, le Cegefi², le CGAAER³ et bien sûr le CGEDD, avec lequel nous entretenons à différents niveaux des relations denses, dans des domaines variés, toujours cordiales et constructives !

1. Inspection générale des Finances

2. Contrôle général économique et financier.

3. Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux.